



Report de crédit

Par Arlette

Bonjour, Je viens de signer chez le notaire ma désolidarisation d'un bien immobilier avec mon ex compagnon et en contre parti m'a rendu ma soulte. Il est donc désormais totalement propriétaire du bien. Le lendemain, il m'adresse un mail comme quoi suite à un report de crédit que nous avons fait il y a 4 ans alors qu'il jouissait du bien, je lui serais redevable de la moitié des frais. Il me présente un décompte financier de la banque qui n'a jamais été présenté chez le notaire le jour de la signature et sur l'acte de licitation rien n'est stipulé sur un remboursement de ma part par la banque. Aucunes mentions frsant référence à ce report. A mon avis un énorme oublie de l'établissement bancaire. Ma question est de savoir pourquoi rien n'a été spécifié chez le notaire de cette dette ? Et ni les avocats réciproques n'ont fait état de cette dette. Suis je vraiment redevable de cette somme vu que Mr a déjà soldé toute la somme à la banque. Et maintenant il me demande de le rembourser. Il me précise que la banque va nous convoquer pour signer la désolidarisation du compte joint et qu'à ce moment là je dois le rembourser. Pour ma part je ne lui dois rien. Merci beaucoup de m'éclairer sur le problème, j'attends avec impatience vos réponses

Par ESP

Bonjour

Pour ma part je ne lui dois rien

Vous êtes concernée dans la mesure où il s'agit d'une affaire antérieure oubliée à la dissolution et au partage. Mais votre sujet manque de précision lorsque vous dites qu'il "jouissait du bien"

Par Arlette

Oui, Mr jouissait du bien car séparés(concubinage) physiquement et je logeais ailleurs pour éviter des conflits. C'était un accord entre nous et lui payé l'intégralité du crédit et ne je ne lui demanderais pas d'indemnité d'occupation. Durant la pandémie il a demandé un report de 6 mois car financièrement il ne pouvait assurer le crédit. Avec mon avocate nous lui avons accordé ce report. Nous venons de signer chez le notaire ma désolidarisation et Mr a repris le bien dans son intégralité et les comptes ont été fait entre nous en contre parti d'une soulte. A aucun moment ce report ou dette de ma part a été signifié à la signature et la banque n'a rien fourni au notaire avec un décompte précis. C'est mon ex compagnon qui me réclame cette somme maintenant.